



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16110092

Déposé / Reçu le

25-07-2016

 au greffe du tribunal de commerce
 Greffe
 francophones de Bruxelles

N° d'entreprise : 0427.539.772

Dénomination

(en entier) : Immoni

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : Route de Lennik 551 à 1070 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination et démission d'administrateurs

Extrait du PV de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2016

7. DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale a pris connaissance de la démission de Madame Inge NEVEN, domiciliée Chaussée de Waterloo 965 A2.4, 1080 Uccle (Belgique), née le 20 mars 1976 à Diest, inscrite au registre national sous 76.03.20-116.28, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 juin 2016 à minuit.

L'Assemblée générale accepte cette démission et tient à remercier Madame Inge Neven pour ses loyaux services.

8. NOMINATION D'ADMINISTRATEUR ET COMPOSITION DU CA

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur de la Société Madame Elsje Van Kerckhove, domiciliée à Potaardestraat 91, 9140 Temse, née le 18 juillet 1970 à Temse, inscrite au registre national sous le numéro 70.07.18-274.26.

Son mandat a pris cours le 15 juin 2016 et se terminera après l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

L'Assemblée générale constate que le renouvellement des administrateurs ayant eu lieu lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015 n'a pas encore été publié.

En conséquence, l'Assemblée générale donne procuration pour ce faire comme décrit au point 9, et, pour la bonne forme, confirme que le conseil d'administration est composé comme suit :

- Monsieur Matthias De Raeymaeker, administrateur, échéance AGO 2021
- Madame Veerle Hoebrechts, administrateur, échéance AGO 2021
- Madame Elsje Van Kerckhove, administrateur, échéance AGO 2021

9. PROCURATION

L'Assemblée générale mandate Madame Barbara Sindic, domiciliée au 70 Rue Rasson à 1030 Bruxelles, pour la signature et le dépôt au greffe de tous les documents destinés à la publication des décisions 7 et 8 à l'Annexe au Moniteur belge, ainsi que pour la signature et le dépôt au greffe de tous les documents destinés à la modification du registre des personnes morales.

Barbara Sindic
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).